



attac

Le Courriel d'information

n°274 – Mardi 16 Octobre 2001.

GUERRE, COMMERCE ET LIBERTES

Dans ce numéro

1- Etonnants paradis. Une conférence internationale à Montréal

Il est notoire que les abris fiscaux, lesquels soit dit en passant ne sont pas tous situés dans des îles exotiques, sont un des principaux moyens de recycler les revenus provenant de la corruption des agents officiels étrangers (pots-de-vin), du trafic des armes et des narcotiques, de la traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution, de la vente des organes, etc.

2- La campagne pour la guerre va-t-elle être fatale à la solidarité ouvrière internationale ?

Alors que le gouvernement des Etats-Unis se prépare à la guerre, le mouvement ouvrier devrait se pencher sur les conséquences des attentats et agir avec circonspection. Il tente tant bien que mal de se reconstruire depuis six ans et la nouvelle situation nous place à la croisée des chemins.

3- L'empire occidental dans ses oeuvres

La duplicité des pays européens est sans limite. Nos gouvernements tiennent des propos lénifiants sur la lutte contre la pauvreté tout en adoptant, là où se prennent les décisions, des positions qui accroissent la pauvreté et la dépendance des peuples du Sud à l'égard du Nord.

4- Brèves d'OMC

Conférence ministérielle de l'OMC. Le préambule fait également une brève mention du monde du travail, mais toute autre référence se rapportant à ce sujet reste absente du corps du texte. Il se contente de réaffirmer le soutien de l'OMC aux normes sociales de base selon l'OIT et prend note des travaux en cours de cette organisation sur les dimensions sociales de la mondialisation.

5- Les libertés en France

Deux cas concomitants, qui n'ont pas forcément quelque chose à voir ensemble, peuvent cependant tous deux constituer des attaques graves contre les libertés fondamentales, entre autre la liberté d'expression en France. Le premier cas porte sur la dérive sécuritaire autour d'Internet opérée par le gouvernement français. Le deuxième sur la télévision citoyenne, une chaîne venant d'être interdite d'émission pour cause de campagne électorale... parmi d'autres raisons invoquées par le CSA.

6- Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Etonnants paradis – Une conférence internationale à Montréal

Par Robert Jasmin

Montréal, le 11 octobre 2001

Concerne : Le terrorisme et le blanchiment de l'argent

Monsieur, Madame,

Du 15 au 17 octobre se tiendra à Montréal la Conférence internationale sur le blanchiment ("CIBA 2001"), qui réunira des intervenants dans la lutte contre le recyclage des revenus provenant des activités criminelles, ainsi que des experts et autres observateurs.

Cette conférence aura lieu un peu plus d'un mois après les tragiques événements de New York et de Washington. De l'avis de l'Association québécoise pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (ATTAC-Québec), il serait opportun de rappeler le lien entre le terrorisme international et le blanchiment de l'argent. Dans l'éventualité où l'hypothèse de la participation du réseau de Ben Laden aux attentats s'avère bien fondée, plusieurs observateurs ont déjà noté que ce réseau se sert de paradis fiscaux pour financer les actes de terrorisme et leurs coûteux préparatifs en y recyclant l'ensemble des revenus d'entreprises légitimes et les narcodollars. La CIBA 2001 devrait être l'occasion pour faire le point sur le lien entre terrorisme et criminalité économique qu'implique le blanchiment – et pour recommander à la communauté internationale d'inciter Washington



attac

à revenir sur sa décision de ne pas participer à la mise en œuvre de la convention de l'OCDE sur les paradis fiscaux.

Il est notoire que les abris fiscaux, lesquels soit dit en passant ne sont pas tous situés dans des îles exotiques, sont un des principaux moyens de recycler les revenus provenant de la corruption des agents officiels étrangers (pots-de-vin), du trafic des armes et des narcotiques, de la traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution, de la vente des organes, etc.

Nous avons pris connaissance du programme de la CIBA 2001 et notons que les sessions et ateliers portent sur les aspects juridiques et judiciaires du blanchiment et sur le crime organisé, d'une part, et sur les centres financiers internationaux (les banques), d'autre part.

ATTAC-Québec réitère son souhait que les participants à la CIBA 2001 profitent de l'occasion pour insister sur la nécessité de la collaboration des États-Unis à la mise en application de la convention sur les paradis fiscaux, et souhaite aussi voir la CIBA souligner la dimension politique du double problème du blanchiment et des grandes banques internationales qui participent au va-et-vient des profits découlant du crime vers les abris fiscaux et en provenance des banques virtuelles.

Nous croyons aussi que la CIBA doit reconnaître, qu'outre le crime organisé et les réseaux terroristes, les participants au blanchiment incluent des multinationales qui s'adonnent à l'évasion fiscale via les paradis fiscaux et à la corruption des responsables gouvernementaux en blanchissant les pots-de-vin. (Exemple récent : la procédure lancée aux États-Unis contre Texaco/Chevron au sujet des sommes astronomiques virées sur des comptes en banque suisses pour obtenir une concession au Kazakhstan pour une partie du champ pétrolier de Tanguiz).

Les participants canadiens à la CIBA 2001 devraient aussi se pencher sur les lacunes et faiblesses de la nouvelle loi canadienne sur le recyclage des produits du crime, qui ne s'applique ni aux juristes d'entreprises ni aux filiales des banques canadiennes à l'étranger, et qui n'obligent pas les banquiers, notaires, avocats, assureurs et autres qui ont des raisons de croire qu'une somme qui leur est confiée provient du crime à notifier immédiatement l'agence gouvernementale chargée d'appliquer cette loi, permettant à ces derniers de prévenir leurs clients que la transaction fera peut-être

l'objet d'une enquête – la même faiblesse que les experts européens avaient reprochée à la loi du Lichtenstein.

Robert Jasmin, président de ATTAC-Québec
quebec@attac.org Pour informations : Pierre Henrichon, 514-352-5539

La campagne pour la guerre va-t-elle être fatale à la solidarité ouvrière internationale ?

Par Teófilo Reyes

Nous sommes tous horrifiés par les attentats de New York et de Washington. Des milliers de travailleurs et de travailleuses ont été impitoyablement assassinés et les syndicats du monde entier ont unanimement condamné ces actes.

Nous sommes fiers de la réaction des travailleurs et des travailleuses, et des syndicats en particulier, pour aider les victimes de ces attentats. Les pompiers qui ont péri en tentant de secourir les victimes, les bénévoles qui recherchent des survivants, les infirmiers et infirmières qui soignent les blessés, les monteuses de charpentes métalliques dépêchés sur place pour étayer les bâtiments, les riverains qui ont organisé des collectes d'argent et de sang ont fait preuve d'une générosité qui constitue notre plus bel espoir de réponse collective et humaine à ces horreurs et à celles à venir.

A LA CROISEE DES CHEMINS

Alors que le gouvernement des États-Unis se prépare à la guerre, le mouvement ouvrier devrait se pencher sur les conséquences des attentats et agir avec circonspection. Il tente tant bien que mal de se reconstruire depuis six ans et la nouvelle situation nous place à la croisée des chemins.

Allons-nous poursuivre notre lutte contre la mondialisation des entreprises et resserrer nos liens avec les travailleurs des autres pays ou allons-nous adopter l'attitude qui consiste à penser « l'Amérique d'abord » ? Faut-il continuer à se battre pour les droits des immigrés ou basculer du côté du nationalisme ? Allons-nous poursuivre notre recherche de nouvelles stratégies de syndicalisation si les campagnes syndicales de certains secteurs suscitent la division et sont taxées d'anti-américanisme ? Faut-il faire des concessions avec les sociétés qui prévoient des licenciements ?



attac

En un mot, allons-nous prendre nos responsabilités encore plus à cœur et exprimer ce que les travailleurs américains pensent vraiment ? Ou allons-nous nous écarter des vrais problèmes, comme le souhaitent les entreprises américaines, et abandonner notre droit à la contestation ?

Les premières réactions du monde du travail reflètent les deux tendances.

L'AFL-CIO (fédération des syndicats indépendants américains), ralliée par l'UAW (syndicat des ouvriers de l'automobile), a tout de suite déclaré qu'elle soutenait toute action mise en œuvre par le président Bush. Les syndicats de routiers ont retrouvé leur ferveur de l'époque de Reagan et ont immédiatement appelé à la guerre contre tous les Etats abritant des terroristes. John Sweeney (président de l'AFL-CIO) a déclaré qu'il avait appelé le président Bush pour lui offrir son soutien. Il a ajouté : « En cette période de crise nationale, nous sommes aux côtés du président et de tous ceux qui tiennent les rênes du pays .Nous soutenons sans restriction la riposte américaine. »

Les ouvriers de la sidérurgie souhaitent que justice soit faite, en précisant que les Etats-Unis devaient épargner les civils innocents, et ont souligné que la pauvreté et l'injustice « recrutaient pour les armées de l'intolérance. »

Le SEIU (syndicat international des employés des services), qui compte de nombreux étrangers dans ses rangs, appelle à prendre toutes les mesures nécessaires, mais prévient fermement contre toute stigmatisation des immigrés, notamment d'origine arabe. Le United Farm Workers (syndicat des ouvriers agricoles) a également appelé au châtime des terroristes, mais il a tempéré cet appel en évoquant le souvenir de son fondateur Cesar Chavez et de son idéal pacifiste. L'UFW poursuit sa campagne contre la société Pict-Sweet (société de produits surgelés qui a licencié quinze employés sympathisants des syndicats. NDLT) et, avec le SEIU, il a appelé à des manifestations unitaires pour lutter contre la réaction anti-Arabs et anti-immigrés.

VERS UNE SUSPENSION DE NOS REVENDICATIONS ?

Le principal risque auquel le mouvement ouvrier devra faire face au cours des prochains mois est la tentative du gouvernement de fabriquer de

toutes pièces un consensus autour de la guerre et de son cortège d'horreurs. En période de guerre, toutes les exigences légitimes des travailleurs ou de tout mouvement social (à l'exception de celles émanant des entreprises fabriquant les armes) sont taxées d'égoïsme (cf. les appels au pillage de notre sécurité sociale au lendemain des événements).

Toute remise en question de nos dirigeants, même sur des sujets totalement indépendants de la guerre, est considérée comme injustifiée. C'est ainsi que le gouvernement défend la restriction du droit de protection de la vie privée et que des membres du Congrès justifient leur tentative d'imposer dans les semaines à venir le vote expéditif d'une loi rassemblant soit disant républicains et démocrates.

A LA HAUTEUR DES EVENEMENTS

Cette tragédie constitue un défi que le mouvement ouvrier américain doit relever pour affirmer sa position internationaliste. L'AFL-CIO est unique parmi les travailleurs des pays industrialisés du point de vue de son engagement, quasi permanent, dans le mouvement contre la mondialisation au sens large.

De nombreux syndicalistes ont réagi très favorablement aux appels à la solidarité internationale, comme en témoignent les campagnes pour la justice dans les sweatshops et les maquiladoras. Récemment aux Etats-Unis, des militants de base ont fait pression sur l'AFL-CIO pour qu'elle ouvre ses dossiers relatifs à la guerre froide afin qu'elle reconnaisse ses actions passées contre les mouvements ouvriers de pays étrangers et pour renforcer la confiance que lui témoignent aujourd'hui les travailleurs de ces pays.

Les militants syndicaux choqués par la précipitation de la riposte militaire devraient appeler à un nouveau débat sur les priorités et les actions des Etats-Unis et affirmer leur solidarité avec les travailleurs du monde entier. Les coûts humains de la guerre seront d'abord payés par les déshérités et la classe ouvrière de chaque pays. Leo Gerard, le nouveau président du syndicat de la sidérurgie, affirme que la pauvreté et l'injustice gonflent les rangs des organisations intégristes. Il est du devoir des travailleurs, aujourd'hui plus que jamais, de susciter un nouvel ordre social.

POURQUOI CETTE HAINE ?



attac

La haine des Etats-Unis par les autres pays repose essentiellement sur l'attitude des sociétés américaines dans ces pays et sur la force militaire sur laquelle le gouvernement américain s'appuie pour pérenniser l'ordre actuel des choses. Les sociétés ne représentent pourtant pas l'ensemble l'Amérique. Ce sont ces mêmes forces, possédant ces mêmes valeurs impitoyables, que combattent les travailleurs et le mouvement mondial pour la justice.

Nos mouvements constituent la seule solution de remplacement aux forces irrationnelles issues de la rencontre de la frustration et de l'intégrisme. Le syndicalisme international et le mouvement mondial pour la justice peuvent être les nouveaux guides s'adressant au monde en ces termes : il existe une autre voie, totalement démocratique et dont la puissance repose sur le nombre et non sur la richesse, la terreur et la force militaire. Continuons d'espérer. Continuons de dire non pour que vivent cette voie et cet espoir. Laisser carte blanche au gouvernement Bush, le plus hostile aux travailleurs depuis des décennies, équivaut à abandonner l'autre voie pour s'engager dans celle de la puissance militaire et de l'escalade terroriste.

Dans ce contexte d'économie mondialisée, les attentats du 11 septembre et les mesures prises consécutivement par les Etats-Unis auront des retombées sur les travailleurs du monde entier. Le mouvement ouvrier américain a évolué en partageant le sort des travailleurs des autres pays. Allons-nous nous remettre à l'ouvrage ou laisserons-nous les militants pour la paix s'en charger seuls ?

La solidarité internationale est la seule voie, une voie dans laquelle nous devons résolument nous engager dans les mois à venir.

Teófilo Reyes - Editorial de Labor Notes
Article publié en collaboration. Labor Notes est un mensuel basé à Détroit. Vous pouvez vous y abonner directement <http://www.labornotes.org>
Traduction: Sylvie Guilloche, traductrice bénévole coordinat@attac.org

L'empire occidental dans ses oeuvres

Par Raoul Marc Jennard

Jamais, comme en ce début de 21e siècle, le monde n'a été aussi profondément divisé. Jamais l'écart entre le niveau de vie des pays industrialisés et celui des pays en développement n'a été aussi grand. Jamais le

fossé entre le Nord et le Sud n'a été aussi large. Jamais l'opposition entre gouvernements du Nord et gouvernements du Sud n'a été aussi frontale, un mois jour pour jour avant l'ouverture de la 4e conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale (OMC) du Commerce, prévue à Doha, capitale du Qatar.

De cette situation catastrophique pour la communauté humaine, les pays industrialisés portent la première responsabilité. Ils ont délibérément compromis la formidable chance offerte par la fin de la guerre froide et la division du monde en deux blocs idéologiques. Au lieu de mettre en place un nouvel ordre mondial basé sur le droit et la solidarité, l'idéologie victorieuse, portée par les Etats-Unis et l'Union européenne, a voulu imposer ses dogmes. Ce furent les Accords de Marrakech, signés en 1994 au terme de l'Uruguay Round. Accords déséquilibrés, créant des obligations pour les pays en développement dont se sont exemptés les pays riches. Accords appliqués de manière déséquilibrée par une OMC résolument au service des pays riches et de leurs firmes supranationales.

Depuis Seattle, où ils ont refusé un nouveau cycle de négociations mettant davantage encore de matières sous la coupe de l'OMC, les pays en développement, qui forment l'écrasante majorité des 142 Etats membres de l'OMC, ont, semaine après semaine à Genève, demandé qu'un engagement pris à Marrakech soit tenu : une évaluation des accords existants au regard de leur impact socio-économique, environnemental et culturel et une révision de ceux-ci en conséquence. Union européenne et USA en tête, les pays riches ont opposé, systématiquement, le plus catégorique des refus.

Ce refus vient encore d'être exprimé avec éclat, le 19 septembre à Genève, où les Etats-Unis, avec brutalité, et l'Union européenne, à travers l'hypocrisie d'un document à l'allure généreuse, ont refusé toute modification de l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle, modification demandée par les pays en développement afin de garantir l'accès aux médicaments essentiels. Pour l'Occident, il s'agit avant tout de protéger les plantureux bénéfices des entreprises pharmaceutiques.

Non seulement, les pays riches refusent de reconnaître l'échec de leurs dogmes sur l'immense majorité de la planète, mais ils persévèrent avec une arrogance qui dément leurs propos de circonstance sur la lutte contre la pauvreté. L'Union européenne a pris la tête



attac

d'une campagne effrénée en faveur d'un nouveau cycle de négociations portant sur les matières les plus larges afin d'étendre à l'ensemble de la planète le libre-échange le plus radical, c'est-à-dire le droit du plus fort à étrangler le plus faible. Leur régulation du commerce mondial se traduit en fait par une dérégulation planétaire créant pour les entreprises du Nord le plus vaste espace jamais ouvert à leur rapacité : le globe tout entier.

Toutefois, ils rencontrent une résistance à laquelle leur suffisance ne les avait pas préparés : fin juin, puis fin juillet, lors de réunions organisées à l'OMC à Genève, il est apparu clairement qu'aucun accord entre pays riches et pays en développement n'était atteint sur le principe d'un nouveau round. Fin juillet, sur les 20 matières que l'Union européenne veut inclure dans ce nouveau round, le consensus nécessaire n'a pu être atteint malgré les pressions en tous genres exercées par la Commission européenne et certains gouvernements qui passent ces désaccords sous silence et dissimulent à leurs propres opinions publiques leurs comportements néo-colonialistes. Fin juillet, les 49 pays les plus pauvres, réunis en conférence en Tanzanie, se sont déclarés opposés à un nouveau round. A Abuja (Nigéria), le 24 septembre, en dépit de multiples tentatives, en particulier de la Commission européenne, pour les faire changer d'avis, les ministres africains unanimes ont réitéré cette position.

L'Afrique, d'une même voix, déclare que « les pays africains ne sont pas demandeurs de nouvelles négociations multilatérales sur de nouvelles matières ; qu'ils ne sont pas en mesure de remplir les obligations qui découleraient de ces négociations ; qu'ils ne sont pas convaincus que la libéralisation de ces nouvelles matières leur serait profitable ; qu'ils sont préoccupés par les obligations supplémentaires et par les dangers d'un accroissement des compétences de l'OMC ; qu'il n'y a aucun consensus parmi les membres de l'OMC pour lancer de telles négociations et que les différents groupes de travail au sein de l'OMC doivent poursuivre leurs études à ce propos. »

En Asie, l'Inde a répété son hostilité à tout nouveau round. Réunis à Bangkok le 28 septembre, 33 pays d'Asie et du Pacifique ont dénoncé le caractère ambigu des documents présentés par l'OMC en vue de la prochaine conférence ministérielle et ont déclaré qu'ils préféreraient une renégociation des Accords de Marrakech à tout nouveau round.

De cette résistance massive aux exigences des pays riches, l'Union européenne n'a cure. Pas plus que les Etats-Unis et les autres pays industrialisés. Avec la complaisance voire la complicité des media, ils pratiquent un silence de plomb sur les positions des pays en développement et ne manquent aucune occasion de faire croire à leurs opinions publiques que leur point de vue est partagé par les pays du Sud et que l'opposition ne vient que des « irresponsables » occidentaux qui militent au sein des ONG.

Certes, on entend depuis peu certains partis politiques sociaux-démocrates, inquiets du succès des manifestations anti-globalisation, dire qu'ils veulent « humaniser la mondialisation. » Mais dans le même temps, ils continuent de soutenir le mandat confié à la Commission européenne qui va exactement en sens inverse. Comme si ceux qui furent les défenseurs du colonialisme et les protagonistes des guerres coloniales pouvaient être crédibles lorsqu'ils parlent d'humanisme ! Leur humanisme n'est que l'arrogante conviction d'une prétendue « mission civilisatrice de l'Europe. »

Le 26 septembre, les pays riches ont franchi une nouvelle étape. Ils ont inspiré deux documents préparés par l'OMC qu'ils espèrent faire adopter par la prochaine conférence ministérielle. Le premier est le projet de déclaration ministérielle qui devrait officiellement ouvrir le nouveau round. Aucune des attentes formulées par les pays du Sud n'est prise en considération. Toutes les demandes des pays riches sont intégrées dans le texte. Le second est un projet de texte au statut incertain dans lequel on exprime de vagues promesses quant à une éventuelle procédure d'examen de la mise en oeuvre des accords existants.

Ces deux textes ont été reçus comme une « sale gifle » (« a dirty slap ») par les pays en développement. Réagissant au nom des 49 Pays les Moins Avancés (PMA), l'ambassadeur de Tanzanie auprès de l'OMC a rappelé, le 2 octobre, que les PMA ne sont pas préparés pour un nouveau round et qu'ils ne sont pas en mesure de participer à de telles négociations, ni à remplir les obligations qui en découleraient. L'ambassadeur de Malaisie a demandé que les pays riches cessent d'exercer des pressions en tous genres sur les pays en développement.

Sans doute soucieux de se servir de l'atmosphère du moment, le commissaire européen Pascal Lamy a, quant à lui, déclaré



attac

sans rire, le 1 octobre, qu' «un nouveau round aiderait à combattre le terrorisme »...

La duplicité des pays européens est sans limite. Nos gouvernements tiennent des propos lénifiants sur la lutte contre la pauvreté tout en adoptant, là où se prennent les décisions, des positions qui accroissent la pauvreté et la dépendance des peuples du Sud à l'égard du Nord.

Il est urgent de placer chacun de nos parlementaires, chacun de nos ministres devant leurs responsabilités. Car, en dernier ressort, c'est dans chaque pays qu'est décidée la politique conduite par l'Union européenne et par l'OMC.

Raoul Marc JENNAR Chercheur auprès d'Oxfam Solidarité (Bruxelles) et de l'URFIG (Paris)
rmj@urfig.org www.urfig.org
9 octobre 2001

A l'occasion des mobilisations qui s'organisent dans le monde entier pour les 9 et 10 novembre contre un Nouveau Cycle de négociations à l'occasion de réunion de l'OMC à Doha (Qatar), nous vous invitons à consulter le site Internet qui est spécialement dédié à cet événement : <http://attac.org/nonewround>
Les appels, les analyses, les documents officiels, les rendez-vous...

Brèves d'OMC

Par omc.marseille@attac.org

Sur la Déclaration Ministérielle et le texte sur l'application des Accords (Brèves d'OMC)

Documents originaux:
<http://attac.org/nonewround/wto/doc/>
- Draft Ministerial Declaration
- WTO Proposals on Implementation

I - Première proposition de Déclaration Ministérielle pour la 4^e Conférence à Doha (26 Septembre 2001) :

Ce rapport était accompagné d'une proposition de Décision sur l'entrée en vigueur des accords

La déclaration a recueilli un accueil mitigé sur ses aspects environnementaux et sur ceux sur le développement.

Ces deux textes,, avec sans doute un troisième document sur les relations entre propriété intellectuelle et accès aux médicaments et à la

santé publique, devraient former le cadre des négociations de Doha.

Le texte de la Déclaration appelle entre autres à améliorer les mesures anti-dumping ; à négocier ou développer les analyses sur les investissements et la concurrence ; à négocier un accord multilatéral sur la transparence en matière de marchés publics ; à se livrer à l'examen du commerce, de la dette et des finances ainsi qu'à celui sur le commerce et le transfert de technologie.

Sur le commerce et l'environnement, il se limite à poursuivre le travail d'approfondissement des procédures entre l'OMC et les accords multilatéraux sur l'environnement. Il recommande au Comité sur les Obstacles Techniques au Commerce (OTC) d'achever son travail sur le problème de l'étiquetage.

Concernant l'agriculture, la Déclaration ne fait que noter que ce sujet nécessite une plus grande élaboration en fonction d'un certain nombre de principes, dont ceux sur le traitement spécial et différencié, l'objectif à long terme de la réforme agricole et les buts des réformes dans les secteurs de l'accès au marché, du soutien interne et de la concurrence à l'exportation.

Dans son préambule, la Déclaration fait mention du principe de développement soutenable ; mais un diplomate a indiqué qu'il n'est pas affirmé de façon claire que le développement durable constitue un des objectifs prioritaires de l'organisation.

Le préambule fait également une brève mention du monde du travail, mais toute autre référence se rapportant à ce sujet reste absente du corps du texte. Il se contente de réaffirmer le soutien de l'OMC aux normes sociales de base selon l'OIT et prend note des travaux en cours de cette organisation sur les dimensions sociales de la mondialisation.

Un autre point du préambule insiste sur le besoin de développer une meilleure information du public sur l'OMC grâce à une diffusion de l'information plus efficace et une amélioration du dialogue avec lui mais la forme qu'un tel dialogue devrait prendre n'est pas précisée.

Les réactions :

Aucun des Etats n'a rejeté le texte en bloc mais la plupart ne sont pas satisfaits sur un ou plusieurs points.



attac

Sur l'environnement, un représentant de la Commission européenne a déclaré que les termes utilisés n'étaient évidemment pas adaptés pour recevoir l'accord des Etats de l'Union. [Principe de précaution et éco-label]. La Déclaration est jugée trop minimaliste pour pouvoir être acceptée par ses membres et son opinion publique. Les documents de l'UE (2 options pour la Déclaration sur le sujet) se sont heurtés immédiatement à l'opposition des PED et de la plupart des autres pays. Selon l'Inde « des négociations sur l'environnement sont totalement impossibles ». Pour le Sri Lanka « les règles actuelles sont tout à fait adaptées pour la protection légitime de l'environnement »

Les USA, le Canada, L'Australie et la Nouvelle-Zélande ne pensent pas que le temps soit venu pour aborder ce type de négociations.

L'UE et le Groupe de Cairns en particulier ont exprimé leurs réserves sur la partie consacrée à l'agriculture dans sa forme. Ce texte engage les Membres à « des réductions, avec la perspective d'une complète élimination, de toutes formes de subventions à l'export et à des réductions substantielles de leurs soutiens internes »

Les Européens pensent qu'on n'a pas donné suffisamment d'importance aux préoccupations non commerciales mais aussi qu'il n'est fait aucunement référence aux crédits à l'exportation, qui ont le même effet de distorsion que les subventions à l'export. (L'UE utilise 90 % de celles-ci par rapport à l'ensemble des pays de l'OCDE, alors que les USA utilisent 50 % des crédits à l'export de l'ensemble de l'OCDE). L'UE ne s'engagera pas dans des négociations véritables sur l'agriculture sans avoir l'engagement de discussions sur l'environnement. « Telles que les choses apparaissent, l'environnement pourrait bien être la plus grande difficulté qui nous attende »

Les PED ont généralement bien accueilli en revanche l'approche minimaliste sur l'environnement.

L'UE pense que ses membres seront déçus de la position prise par la Déclaration qui ne s'est pas engagée en matière d'investissements ni de concurrence.

Beaucoup de PED déclarent que le texte, notamment sur l'application des accords, lésent leurs intérêts. Une nouvelle réunion était prévue sur ce sujet épineux le 3 octobre mais les PED demeurent sceptiques sur le fait qu'on puisse parvenir à un accord

Les USA ont approuvé le texte de Harbinson pour une large part. Ils se sont cependant élevés contre l'incorporation de mesures pour la vérification des procédures anti-dumping. 3 sénateurs, dont le puissant Président de la Commission des Finances US s'en étaient plaints auprès de R.Zoellick dans une lettre du 1 octobre. Ils le considéraient comme une attaque contre les protections légales du commerce US. « En tout état de cause, notre objectif devrait être de limiter les décisions concernant le règlement des différends, pas d'envenimer les problèmes qu'ils ont engendrés .

La déléguée thaïe a estimé que le texte pouvait convenir à son pays dans la mesure où les sujets qui lui sont essentiels, tels que les négociations agricoles et les mesures anti-dumping, y figurent. Elle a aussi fait remarquer que ce texte ne force pas les Etats à négocier sur les sujets de politique concurrentielle et d'investissement qui sont ceux des pays développés.

II - Le Texte sur l'application des Accords :

Il s'agit de la compilation d'éléments émanant des PED, du Groupe des 7 (Argentine, Maroc, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suisse, Thaïlande, et Uruguay) ainsi que du rapport du Quad remis la semaine passée au Conseil Général.

La proposition d'application se divise en 3 catégories :

- celles qui peuvent être acceptées avant Doha
- celles qui seraient acceptées à Doha (qui pourraient être liées au lancement d'un nouveau round)
- celles qui seraient incorporées à l'agenda du nouveau round ou « futur programme de travail » comme il est dit dans le texte.

Avant Doha : (Annexe I)

Ce sont les sujets liés aux mesures sanitaires et phytosanitaires, aux obstacles techniques au commerce et aux subventions et contre-mesures. (Il semblerait que le récent rapport du Quad ne ferait pas beaucoup de concessions en ce qui les concerne) Le texte ferait quelques avancées en matière de subventions et contre-mesures. On considère que l'élargissement des critères qui permettent aux pays pauvres d'être exemptés de l'interdiction de subventions à



attac

l'export était un, sinon le seul, gain de cette Annexe.

A Doha : (Annexe II)

Elle fait état des sujets les plus controversés auxquels ont à faire face habituellement les négociations (en gros ceux sur les textiles et les mesures anti-dumping.) Au sujet des textiles la proposition accélérerait, pour les PED, l'ouverture des quotas, qui restreignent leurs exportations

Concernant les mesures anti-dumping, le texte emploie un langage plus ferme que celui espéré par le Quad. En particulier, dans le cas d'enquêtes successives, si dans les 365 jours suivant celles-ci, elles débouchaient sur des conclusions négatives, la procédure devait être abandonnée. Ceci pour empêcher que les recherches ne servent à une forme de harcèlement.

Après Doha

La plupart des sujets sensibles pour les PED ont été reportés après Doha. (dont l'agriculture, les droits de propriété intellectuelle, l'environnement, les principales mesures anti-dumping qu'on ne trouve pas en Annexe I ou II, des sujets propres aux petites économies et d'autres encore).

Réactions :

Celles des PED sont assez variées mais présentaient tout un assortiment d'insatisfactions par rapport à ce « paquet ». L'Inde exprima son « profond désappointement » et un autre délégué du Sud-Est asiatique indiquait qu'il « n'y avait rien d'encourageant ». La Malaisie, le Zimbabwe, le Honduras, entre autres, exprimaient les mêmes sentiments. Un autre délégué souligna que le vrai problème n'était pas Doha mais plutôt la crédibilité du système commercial.

Le Brésil et le Maroc ont adopté des attitudes plus modérées, estimant que le texte allait dans la bonne direction, même si le Brésil proposait qu'une partie de l'Annexe II soit versé dans l'Annexe I, proposition à laquelle firent écho un certain nombre de PED dont l'Inde..

Face aux nombreuses demandes émanant des PED, les USA ont répondu que « toute tentative pour renégocier quelque chose ne doit pas être juste décidé maintenant mais doit être intégré dans une nouvelle négociation ».

Les USA et l'UE se sont inquiétés des concessions sur les quotas.

Un délégué du Quad notait que le package « était un bon début » et « une base solide pour progresser » Bien qu'il contenait des éléments sur lesquels le Quad n'était pas d'accord, celui-ci « voulait poursuivre pour permettre de faire progresser les négociations » En réponse un représentant indiquait que « le Quad simplement n'a rien compris. La plupart des PED ne s'intéressent pas au lancement d'un nouveau round et les pays développés doivent donc aller au-delà des exigences minimums pour le faire émerger ; et le minimum ne figure même pas dans le package actuel ».

2 semaines après sa diffusion ces deux textes continuent à être l'objet de nombreuses polémiques.

Les pays développés ont exprimé leur stupeur face à la réaction des PED ; ils sont conscients d'avoir passer à coté d'avantages en n'endossant pas l'Annexe I. A la première réunion informelle du Conseil Général qui a suivi la publication du texte, le nombre de délégués à exprimer leur mauvaise humeur était si important qu'il était évident que toute tentative d'arriver à un consensus serait vouée à l'échec. La Session spéciale s'ajourna sans date de reprise précise.

Un des critiques les plus récentes formulées par les PED porte sur la séparation à la fois physique et structurelle, de la Déclaration Ministérielle et de la Décision sur l'Application des accords. (il n'y en avait qu'une seule dans le texte précédant Seattle. De plus la discussion de l'Application se fait explicitement hors du cadre du « Future Programme de Travail », ce qui pourrait s'avérer favorable à de nombreux pays développés. 55 points du texte de 1999 n'ont pas été repris dans le dernier paquet sur l'Application. Il ne faut donc pas s'étonner si la plupart de ces pays font preuve d'appréhension.

B- Le Brésil crée une certification sur son bois de forêt.

Le Conseil qui a été créé dans ce sens et qui fait partie d'un groupe international de certification délivreront aux consommateurs des attestations selon laquelle le bois acheté ne provient d'aucune source illégale ou non soutenable.

La déforestation en Amazonie due aux coupes illégales et aux feux de forêts est la pire en 5



attac

ans. Le Brésil représente 14 % de l'ensemble du bois extrait des forêts tropicales dans le monde. 70 sociétés au Brésil ont déjà eu droit à la certification. Le Conseil regroupera aussi bien WWF et Greenpeace que des producteurs de papier et pulpe.

C- On y va ou on n'y va pas. ?

Officiellement Doha reste le Rendez-vous de la 4eme Conférence Ministérielle. En privé, néanmoins beaucoup d'officiels auprès de l'OMC se demandent si c'est encore d'actualité. Un source informée qui a demandé à conserver l'anonymat a déclaré « Etant donné la nature de l'engagement militaire dans la région, je doute sérieusement de la tenue de la Conférence à Doha »

Mais M.Moore continue de dire que les préparations sont toujours en cours. « Nous devons continuer à nous maintenir la pression ...»

Groupe de travail « Traités internationaux » de Marseille. omc.marseille@attac.org

A l'occasion des mobilisations qui s'organisent dans le monde entier pour les 9 et 10 novembre contre un Nouveau Cycle de négociations à l'occasion de réunion de l'OMC à Doha (Qatar), nous vous invitons à consulter le site Internet qui est spécialement dédié à cet événement : <http://attac.org/nonewround>
Les appels, les analyses, les documents officiels, les rendez-vous...

Les libertés en France

A- SUR INTERNET

Appel à signer la pétition pour préserver la démocratie et les libertés

Le gouvernement a déposé au Sénat le détail des mesures annoncées par le Premier ministre le 3 octobre 2001 en vue de « combattre plus efficacement les menées du terrorisme ». Ces mesures d'exception vont être adoptées dans l'urgence, sous forme d'amendements à la loi sur la sécurité quotidienne. Elles seront de ce fait pérennisées, et leur vocation d'application sera élargie aux délits les plus mineurs. Pour ce qui concerne la surveillance de l'usage du réseau Internet et des communications électroniques en particulier, ces amendements sont des dispositions extraites du projet de loi sur la société de l'information (LSI). Ces dispositions, fortement attentatoires à la démocratie et aux

libertés, seront donc adoptées au Sénat les 16 et 17 octobre 2001, sans permettre le débat approfondi qu'elles nécessitent pourtant. Les défenseurs des droits de l'homme et des libertés ont déjà réagi pour dénoncer ces mesures sécuritaires.

On trouvera ces réactions et de plus amples informations dans le dossier de l'association IRIS (Imaginons un réseau Internet solidaire) : <http://www.iris.sgdg.org/actions/loi-sec>

IRIS se mobilise en particulier contre les atteintes aux libertés lorsqu'elles sont exercées sur l'usage d'Internet et appelle tous les citoyens à manifester leur opposition aux mesures liberticides, notamment en signant la pétition la « pétition pour préserver la démocratie et les libertés », lancée le 12 octobre 2001.

Texte de la pétition :

"L'horreur soulevée par les attentats du 11 septembre 2001 légitime le besoin de sûreté de tous. Toutefois, les mesures annoncées par le Premier ministre le 3 octobre, puis les amendements déposés à la loi sur la sécurité quotidienne confirment les craintes exprimées par les défenseurs des droits de l'homme et des libertés dans leurs prises de position respectives.

Les déclarations des représentants de l'État à ce sujet suscitent la plus vive inquiétude concernant les abus auxquels ces mesures d'exception pourraient donner lieu à l'encontre des citoyens, notamment en terme de :

- contrôles discriminatoires en raison de l'origine ou de la religion, réelle ou supposée - intrusions dans la vie privée par surveillance accrue de l'usage d'Internet en général et des communications électroniques en particulier - diminution du contrôle par le juge, renforcement des prérogatives de la police et remise en cause de la présomption d'innocence - dimension pérenne et vocation d'application élargie aux délits les plus mineurs

Les signataires s'opposent avec la plus grande fermeté à l'adoption dans l'urgence de mesures portant de telles atteintes aux libertés individuelles et publiques, ainsi qu'à la démocratie.

Ils appellent les parlementaires français à veiller, au nom des citoyens qu'ils représentent, à ce qu'aucune mesure remettant en cause des



attac

principes constitutionnels établis ne soit adoptée. Les signataires les invitent à saisir le Conseil constitutionnel dès lors que ces mesures concerneraient des fouilles, saisies et perquisitions, qu'il s'agisse des personnes, des biens matériels (domiciles, voitures), ou immatériels (données privées, en particulier les données de communication électronique et les données personnelles)."

Premières signataires : Acrimed (Action-Critique-Médias), @cusi (association pour l'aide à la compréhension et à l'usage du satellite et de l'internet), Alternatives citoyennes (revue en ligne sur la Tunisie), Axes cyber Femmes, Conjugaisons, Faut Réagir (Groupe Midi-Pyrénées), Ingénierie de l'Evaluation (Association), IRIS (Imaginons un réseau Internet solidaire), LSIJolie (Collectif), R@S (Réseau associatif et syndical), Samizdat (Collectif), SNUI (Syndicat national unifié des impôts), SUD-PTT, YEBA! (Le portail des assos de PACA), ... et plus de 100 signatures individuelles en quelques heures.

1. Recueil des signatures d'organisations : Par courrier électronique : iris-contact@iris.sgdg.org ou Par fax : IRIS - télécopie : 0144749239

2. Recueil des signatures individuelles : Par formulaire sur le web : <http://www.iris.sgdg.org/actions/loi-sec/signer.html> ou Par fax : IRIS - télécopie : 0144749239

Pour plus d'informations, nous reproduisons un communiqué de presse d'IRIS daté du 10 octobre 2001 :

Non à la surenchère sécuritaire sur Internet

Faisant fi des réactions exprimées par les associations de défense des droits de l'homme et des libertés, le gouvernement a déposé au Sénat des amendements à la loi sur la sécurité quotidienne, en vue de « lutter contre l'utilisation criminelle » des réseaux informatiques. Comme annoncé par l'ensemble de la presse, ces amendements sont des dispositions extraites du projet de loi sur la société de l'information (LSI).

L'association Imaginons un réseau Internet solidaire (IRIS), auteur d'un rapport détaillé d'analyse et de recommandations sur ce projet de loi, a dès le mois de mai 2001 dénoncé les atteintes aux libertés individuelles et aux libertés publiques contenues dans ces dispositions. Le dossier mis en ligne par IRIS comprend

également les avis des autorités indépendantes consultées, qui partagent nombre de préoccupations d'IRIS.

Imposer la conservation des données de communication pendant une période pouvant aller jusqu'à un an est une mesure tout à fait liberticide, d'autant plus que le soin de définir la teneur de ces données et la durée de leur conservation est laissé à un décret en Conseil d'État. Il est pourtant question ici de limiter une liberté constitutionnelle. De plus, cette mesure n'est pas nécessaire, comme le montrent les résultats des très nombreuses enquêtes effectuées jusqu'à présent à l'aide de données conservées en moyenne durant trois mois, voire moins. La CNIL le démontre également dans son avis. Enfin, comme le souligne le Parlement européen, « en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme et conformément aux arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme, toute forme de surveillance électronique générale ou exploratoire pratiquée à grande échelle est interdite ».

La deuxième mesure importante pose des limites inacceptables à l'utilisation de la cryptographie, et présente des risques majeurs d'atteinte à la présomption d'innocence. Les procédures envisagées de saisine des moyens de l'État pour le déchiffrement de données ouvrent la porte à tous les abus policiers, sans garantie d'encadrement du juge, et sans recours possible dans certains cas. Par ailleurs, cette mesure permettrait l'auto-incrimination. La garantie minimale contre ces risques est de soumettre toute prescription de déchiffrement à une décision du juge des libertés et de la détention.

Les citoyens ne doivent pas faire les frais de la surenchère sécuritaire pré-électorale à laquelle se livrent des représentants de l'État et des partis politiques. Loin de renforcer la sûreté des citoyens, cette attitude irresponsable évacue tout débat démocratique et risque d'installer des dispositions attentatoires aux droits fondamentaux garantis par la Constitution. L'inclusion en urgence de ces dispositions dans la loi sur la sécurité quotidienne va en outre les pérenniser et élargir leur application aux délits les plus mineurs. Les responsables de telles conséquences en seront nécessairement comptables, le moment venu.

IRIS, signataire ce jour de l'« Appel à l'opinion », texte unitaire initié par le Mouvement pour la Paix, s'engage à lancer dans un futur proche des



attac

actions plus spécifiques à la défense de la démocratie et des libertés.

- Dossier d'IRIS sur la LSI (rapport d'analyse, détail par articles, avis des autorités indépendantes) : <http://www.iris.sgdg.org/actions/lsi>
- Communiqué d'IRIS du 23 septembre 2001 (La justice, dans les limites du droit et de la démocratie) : <http://www.iris.sgdg.org/info-debat/comm-usa0901.html>

Contact IRIS : tél/fax : 0144749239 - iris-contact@iris.sgdg.org Site Web : <http://www.iris.sgdg.org>

B- SUR LA TELEVISION

Zalea TV la télé libre nationale Une autre télévision est possible ...

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Dimanche 7 Octobre 2001

Le CSA condamne Zalea TV au silence.

Le CSA vient de refuser à la télé libre Zalea TV l'autorisation de continuer à diffuser en hertzien sur la région parisienne, que ce soit sur le canal 35 depuis la Tour Eiffel, comme elle le demandait (demande déposée au CSA le 30 juillet dernier), ou que ce soit sur le canal 36 depuis Cognacq Jay, comme c'était le cas jusqu'au 20 septembre dernier.

Trois raisons sont invoquées par le CSA :

1. Les campagnes électorales à venir, au cours desquelles les chaînes citoyennes ne pourraient pas bénéficier d'autorisations temporaires (sic).
2. Des tests techniques sur les canaux 35 et 36 en vue du lancement de la TNT (télévision numérique terrestre), dont on ne sait toujours pas quand elle pourra démarrer et dont il est admis que tous les tests de longue durée ont déjà été effectués.
3. L'égalité de traitement entre tous les candidats à la TNT, qui conduirait le CSA à museler les chaînes associatives existantes pendant les appels à candidatures. Les autres chaînes ne seront évidemment pas frappées de la même interdiction, alors qu'elles seront pour la plupart candidates à la TNT.

Comme par ailleurs les opérateurs du câble et du satellite persistent à boycotter Zalea TV, le

CSA, par cette décision scandaleuse et discriminatoire, lui enlève toute possibilité de continuer à diffuser les programmes du Tiers Secteur Audiovisuel, et ce pour une durée indéterminée. Ce sont ainsi près de 400 associations, ONG et réalisateurs ignorés par les autres chaînes qui sont privés d'antenne.

Face à la gravité de cette situation, Zalea TV lance un appel aux associations, aux ONG, aux acteurs de la vie sociale et culturelle, aux élus et aux téléspectateurs afin qu'ils la soutiennent dans son combat pour qu'existe en France une chaîne nationale alternative, citoyenne et non-marchande, diffusée par voie hertzienne analogique et numérique, par satellite et par câble.

Campagne de soutien à Zalea TV :

L'équipe de Zalea TV appelle les associations, les ONG, les acteurs de la vie sociale et culturelle, les élus et les téléspectateurs à signer le texte qui suit, afin de l'aider à faire sauter les verrous qui empêchent actuellement l'existence en France d'une chaîne de télévision nationale associative, indépendante des pouvoirs politiques et économiques, non-commerciale et ouverte aux programmes citoyens.

"Pour qu'existe rapidement en France un espace télévisuel alternatif, citoyen et non-marchand, se consacrant à la diffusion des programmes du Tiers Secteur Audiovisuel, je soutiens la télévision libre associative Zalea TV dans ses démarches pour obtenir une diffusion nationale par voie hertzienne (analogique et numérique), par satellite et par câble, et je me prononce pour la création d'un Fonds de Soutien aux chaînes associatives."

Nom : Prénom :

Organisation et responsabilité :

Adresse postale ou e-mail :

Signature (en cas d'envoi par fax ou courrier) :

A renvoyer à : courrier : Zalea TV - BP 50 - 75921 Paris Cedex 19 e-mail : contact@zalea.org fax : 01 53 98 71 30

Renseignements par téléphone : 01 40 35 82 18

Plus d'infos sur Zalea TV, tous ses programmes et tous ses combats : <http://www.zalea.org>

Contacts Presse : Rym Morgan au 06 19 50 30 89 et Michel Fiszbin au 06 11 17 80 32



attac

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur <http://attac.org/rdv> pour en obtenir les détails.
Vous choisirez alors le pays dans lequel se tient la réunion.

Mardi 16: BELGIQUE: BRUXELLES / FRANCE: PARIS 11 – ST NAZAIRE – METZ – PARIS 15 – PALAISEAU -
TARBES

Mercredi 17 : France : PARIS 11 – PAU – ATTAC SORBONNE – LA CIOTAT – MARSEILLE – NICE –
ORLEANS – MONTREUIL – CLERMONT FERRAND

Jeudi 18 : France : CAEN – LILLE – MARSEILLE – RENNES – BORDEAUX – PARIS 13 – CLERMONT
FERRAND

Vendredi 19 : AUSTRIA : WIEN / DEUTSCHLAND : BEWEGUNG / France : LILLE – LYON - TARBES